

**CONSEIL DE PARIS**  
Séance des 8 et 9 février 2010

**Vœu présenté par Myriam El Khomri et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'occupation de l'espace public par les fidèles des mosquées des rues Polonceau et Myrha**

Considérant que par la loi de 1905, le culte musulman, comme tout autre culte, bénéficie de l'entière garantie apportée par la République au libre exercice de son culte dans le respect du principe républicain de laïcité et de séparation des églises et de l'Etat ;

Considérant que dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement, particulièrement à la Goutte d'Or, les musulmans pratiquants sont nombreux et les lieux de culte inadaptés ;

Considérant que les mosquées situées rue Polonceau et rue Myrha sont trop petites pour accueillir les vendredis tous les fidèles qui se trouvent dans la rue pour prier, et que la situation de ces centaines de fidèles priant dans la rue est affligeante, personne ne pouvant s'en satisfaire, que ce soient les fidèles eux-mêmes qui ne prient pas dans la rue pour le plaisir, et les riverains qui ont le droit à une légitime tranquillité ;

Considérant que la Mairie de Paris, avec le 18<sup>ème</sup> arrondissement, a décidé de financer la construction de locaux (4 000 m<sup>2</sup>) rue Stephenson puis rue Polonceau pour accueillir l'Institut des Cultures de l'Islam, et que les deux établissements proposeront en 2012 l'un et l'autre des activités culturelles loi 1901 et des activités culturelles loi 1905, animées par des structures différentes, et que la partie culturelle sera vendue en VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement) à une association culturelle financée par des fonds entièrement privés, respectant strictement le cadre légal fixé par la loi de 1905 interdisant aux collectivités territoriales de financer directement la construction de lieux de culte ;

Considérant qu'avec la réalisation d'un Institut des Cultures de l'Islam dans le secteur de la Goutte d'or, au cœur d'un quartier emblématique d'une présence musulmane désormais inscrite dans l'histoire longue de Paris, la ville de Paris apporte une solution concrète, digne, respectueuse du droit de pratiquer un culte et donc respectueuse du principe républicain de laïcité, et que les croyants pourront à partir de 2012 pratiquer leur culte dans des lieux clos, la prière dans la rue ne pouvant plus, dès lors, être tolérée ;

Considérant qu'en attendant, la situation actuelle, qui dure depuis plusieurs années, reste insatisfaisante et pose des problèmes en termes de sécurité et d'occupation de l'espace public, chaque vendredi, et ce en l'absence de toute force de police ;

Considérant que différentes formes de provocations, de part et d'autre, ont récemment eu lieu, qui auraient pu avoir de graves conséquences ;

Considérant qu'à Paris, c'est la Préfecture de Police qui est en charge de la sécurité sur la voie publique et qui accorde ou non les autorisations de manifestations sur la voie publique ;

**C'est pourquoi, sur proposition de Myriam El khomri, des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, et de l'unanimité du Conseil du 18<sup>ème</sup> arrondissement, le Conseil de Paris émet le vœu que le Préfet de Police mette en place dans les meilleurs délais un dispositif concerté et partenarial, garantissant la légitime liberté de circulation des riverains et la tranquillité de tous aux abords de ces deux mosquées, dans l'attente de la construction de l'Institut des Cultures de l'Islam en 2012, date à partir de laquelle plus aucune prière dans la rue ne saura être tolérée.**